

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 avril 2018

Etaient présents : MM GARBE Dominique, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle.

Etaient absents excusés : MM CHAPON Xavier (pouvoir à MONACI Fabrice) PONCET Damien, Mme PONCET Brigitte

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 5 mars 2018

Désignation d'un secrétaire de séance : MONACI Fabrice

1/ Budget principal – vote du compte administratif 2017 2018 - 54

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal, dressé par Monsieur le Maire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		174 418,91	22 474,99			151 943,92
Opérations de l'exercice	298 229,97	303 849,56	91 825,10	31 199,05	390 055,07	335 048,61
TOTAUX	298 229,97	478 268,47	114 300,09	31 199,05	412 530,06	509 467,52
Résultats de clôture		180 038,50	83 101,04			96 937,46
Restes à réaliser			10 364,00		10 364,00	
TOTAUX CUMULES		180 038,50	93 465,04			86 573,46
Résultats définitifs		180 038,50	93 465,04			86 573,46

Budget Principal – Affectation des résultats 2018-55

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal 2017, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2017 : excédent de 180 038,50 euros, affecté de la manière suivante : 96 937,46 euros en fonctionnement (compte 002), et 83 101,04 euros en investissement (compte 1068).

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2017 : déficit de 83 101,04 euros (compte 001).

Budget Principal – Vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2018 – budget principal

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget :	593 098,55 €
Recettes :	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	307 750,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	285 348,55 €
	Total de la section de fonctionnement	593 098,55 € €

Section d'Investissement : la section d'investissement est votée par opération :

Dépenses :	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget :	377 721,14 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83 101,04 €
	Restes à réaliser	20 949,00
	Total de la section d'investissement	481 771,18 €
Recettes :	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	354 334,46 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 851,72 €
	Restes à réaliser	10 585,00 €
	Total de la section d'investissement	481 771,18 €

2/ Budget annexe Eau Assainissement – Vote du compte administratif 2017 – 2018 - 56

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe Eau Assainissement, dressé par Monsieur le Maire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		177 131,56		111 505,11		288 636,67
Opérations de l'exercice	58 842,79	70 122,32	10 362,32	15 708,93	69 205,11	85 831,25
TOTAUX	58 842,79	247 253,88	10 362,32	127 214,04	69 205,11	374 467,92
Résultats de clôture		188 411,09		116 851,72		305 262,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		188 411,09		116 851,72		
Résultats définitifs		188 411,09		116 851,72		305 262,81

Clôture du budget annexe Eau/Assainissement –Intégration des comptes dans le budget principal de la commune et transfert des excédents dans à la Haut-Bugey

Agglomération - 2018 - 57

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2 ;
VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Bugey ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 portant transformation de la Communauté de communes Haut-Bugey en communauté d'agglomération dénommée « Haut-Bugey Agglomération » ;

CONSIDERANT le vote du compte administratif 2017 du budget eau/assainissement de la commune de SONTONNAX-LA-MONTAGNE ;

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence « eau » et « assainissement » de la commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE à Haut-Bugey Agglomération, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe eau et assainissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie,

CONSIDERANT que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la communauté d'agglomération et de la commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE

CONSIDERANT les résultats budgétaires de clôture 2017 du budget annexe « eau » et « assainissement » qui se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement : 188 411,09 euros

Excédent d'investissement : 116 851,72 euros

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les impayés,

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide

D'APPROUVER le transfert d'une partie des résultats budgétaires excédentaires de clôture 2017 du budget annexe eau et assainissement à Haut-Bugey Agglomération comme défini ci-dessous ;

○ Montant du transfert de la section de fonctionnement : 106 195,09 euros

○ Montant du transfert de la section d'investissement : 68 941,12 euros

DE DIRE que le transfert de l'excédent d'exploitation s'effectuera via l'émission de trois mandats imputés comme suit :

○ c/701249 : redevance pour pollution d'origine domestique (Agence de l'Eau) perçue au titre de l'année 2017 pour un montant de 6 351,09 euros

○ c/7016129 : redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) perçue au titre de l'année 2017 pour un montant de 2 503,32 euros

○ c/678 : autres charges exceptionnelles pour un montant de 97 340,68 euros.

● **DIT** que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 68 941,12 euros.

● **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget principal de la commune.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3 – Budget annexe Lotissement – Vote du compte administratif 2017 – 2018 – 58

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame PECHINEY Murielle, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget Lotissement, dressé par Monsieur le Maire.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	39 955,03	47 600,00		50 000,00	39 955,03	97 600,00
TOTAUX	39 955,03	47 600,00		50 000,00	39 955,03	97 600,00
Résultats de clôture		7 644,97		50 000,00		57 644,97
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		7 644,97		50 000,00		
Résultats définitifs		7 644,97		50 000,00		57 644,97

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2018 - 59

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe Lotissement 2017, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2017 : excédent de 7 644,97 euros (compte 002),

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2017 : excédent de 50 000,00 euros (compte 001).

Budget annexe Lotissement – Vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2018 – budget annexe Lotissement

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget :	257 644,97 €
Recettes :	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	250 000,00 €
	Résultat de fonctionnement reporté	7 644,97 €
	Total de la section de fonctionnement	257 644,97 € €

Section d'Investissement : la section d'investissement est votée par opération :

Dépenses :	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget :	200 000,00 €
Recettes :	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	150 000,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 000,00 €
	Total de la section d'investissement	200 000,00 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMPTES DE LA COMMUNE 2018 - 60

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2017, qui correspondent aux comptes de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2017.

4 – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2018 - 62

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les taux des contributions directes locales comme suit :

◇ Taxe d'habitation :	14,35 %
◇ Taxe foncière (bâti) :	17,18 %
◇ Taxe foncière (non bâti) :	50,67 %

5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018 2018 - 63

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2018 :

◇ A l'Association Amicale du Personnel des collectivités territoriales des Monts Berthiand :	<u>350 euros,</u>
◇ A l'association sportive du collègue Théodore Rosset :	<u>100 euros,</u>
◇ A la Prévention Routière – piste mobile	<u>50 euros</u>
◇ Histhoiria	<u>250 euros</u>
◇ A disposer	<u>50 euros</u>

6/ REFACTURATION DES REPAS AUX ENSEIGNANTS ET STAGIAIRES 2018 - 64

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les enseignantes sont susceptibles de prendre leur repas à la cantine avec les enfants ; des repas leur sont alors commandés et doivent leur être refacturés. Il en est de même avec certains stagiaires accueillis à l'école d'Heyriat, dans le cadre de leur formation.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter que les enseignants et stagiaires prennent occasionnellement leur repas à la cantine et propose de fixer le prix qui leur sera facturé. Il précise que le prix du repas livré froid, est facturé par le prestataire, 3.38 euros T.T.C.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter que les enseignants et les stagiaires accueillis à l'école d'Heyriat prennent leur repas à la cantine et que des repas leur soient commandés auprès du prestataire qui livre les repas aux enfants,

FIXE le prix du repas facturé aux enseignants et stagiaires à 4,50 euros

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

7/ CONTRIBUTION A FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Président du Conseil Départemental en date du 29 mars 2018, dans lequel il est demandé à la commune de bien vouloir apporter une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sur la base de 0.30 € par habitant, pour l'exercice 2018.

Le montant à verser pour 2018 sera par conséquent de $321 \times 0.30 = 96,30$ euros.

Le conseil municipal accepte de verser une contribution au FSL.

8/ VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE 2018 - 65

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande de Monsieur Pierre BLANC, concernant l'achat de la parcelle cadastrée B N°159, d'une contenance de 5 a 91 ca, au lieu-dit La Verchère.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte administratif de cession, ainsi que les démarches pour la publication aux Hypothèques seront à la charge de Monsieur Pierre BLANC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour la vente de la parcelle cadastrée B N°159 à Monsieur Pierre BLANC, pour un montant de 204 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à venir,

- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour toutes formalités futures ainsi que pour la signature de tous les documents à intervenir.

9/ VENTES DE BOIS

VENTE DE BOIS - SOCIETE BOITE A BOIS 2018 - 66

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une coupe de bois sur pied a été effectuée en janvier 2018 ; la Société LA BOITE A BOIS a envoyé un chèque pour le paiement de ce bois, d'un montant de 1 785.68 euros, correspondant à 105.04 m³ à 17,00 euros / m³.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTTE le paiement d'un montant de 1 785.68 euros pour la coupe de bois sur pied, effectuée par la Société LA BOITE A BOIS.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VENTE BOIS – PIERRE BLANC 2018 - 67

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a vendu à Pierre BLANC du bois. Monsieur Pierre BLANC a envoyé un chèque pour le paiement de ce bois, d'un montant de 220 euros, correspondant à 10 stères à 22,00 euros le stère.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le paiement d'un montant de 220 euros pour le bois vendu à Pierre BLANC

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VENTE BOIS – BERNARD DESMARIS 2018 - 68

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a vendu à Bernard DESMARIS du bois. Monsieur Bernard DESMARIS a envoyé un chèque pour le paiement de ce bois, d'un montant de 300 euros, correspondant à 30 stères à 10,00 euros le stère.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le paiement d'un montant de 300 euros pour le bois vendu à Bernard DESMARIS.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

10/ CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » 2018 - 69

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la convention de gestion de services pour l'exercice des compétences « eau » et « assainissement », à passer entre la commune et Haut-Bugey Agglomération ; la convention vise à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention de gestion de services pour l'exercice des compétences « eau » et « assainissement »

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

11/ CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX 2018 - 70

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la convention à passer entre la commune et le comptable assignataire de la collectivité ; la convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

12/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Département de l'Ain propose une convention qui définit les conditions et modalités de partenariat entre le Département et la collectivité signataire en vue du développement de la lecture publique sur le territoire. La commune dispose d'un délai de trois ans, à compter de la signature de la convention pour arriver au niveau 3 de la typologie de bibliothèque – doit consacrer chaque

année 0.50 euros / habitant pour l'achat de nouveaux ouvrages, doit assurer l'ouverture de la bibliothèque au moins 4 heures par semaine, doit former les bénévoles, et doit disposer d'un local de 25 m², au minimum, réservé à l'usage de la bibliothèque.

Avant toute décision de signature ou non de la convention, il faudra s'assurer que la population est intéressée par le maintien de la bibliothèque municipale.

Une enquête sera distribuée aux habitants de la commune.

13/ QUESTIONS DIVERSES

13 – 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPOSE COMMUNE
DP	001 410 18 H0005	BARD François	Remplacement de menuiseries en bois par du PVC blanc, installation de volets roulants. Transformation d'une fenêtre par une porte-fenêtre en PVC blanc, façade SUD	16/03/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0006	BOISIER Pauline	Remplacement des menuiseries	22/03/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET : RAS

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

- les trous sur les chemins sont pratiquement tous bouchés ; il ne reste que quelques endroits où il y avait encore de l'eau

-la rocade EST est terminée ; ce chemin sera déclaré carrossable.

-les trous sur les routes ont été bouchés avec de l'enrobé à froid (Ravoreye, Sonthonnax, Napt)

-le chemin de l'Ariel est à élargir

-Il reste des branches à couper au bord des chemins (vu avec l'employé communal et Eric SCHULLER)

Bois :

- du bois a été vendu à Bernard DESMARIS : 30 stères à 10 euros soit 300 euros ; chèque à venir ; pour le reste, il le fera l'hiver 2018/2019 car l'hiver passé a été compliqué au niveau de la météo.

-les sapins ont été enlevés sur sentier de Félicien et à la Souseille, il reste 1 sapin au Ricoillette, 1 aux Pétières et 3 pins aux fausses du ball-trap ; la livraison des bois sera assurée par nos soins, avec notre tracteur à BAB (prix environ 40 euros le m3 en fonction de l'état des arbres vu avec Antoine LIMON responsable BAB à Béard)

-le bois situé en Gravelle a été enlevé samedi, entreposé derrière la cabane de chasse ; cela représente environ 30/35 stères à 22 euros ; il faut déposer des affiches sur les panneaux pour que les personnes intéressées se fassent connaître sous 15 jours.

Il y a, pour l'instant 2 personnes intéressées.

- Dans le cadre du plan de désherbage, des essais de végétalisation ont été réalisés :

* au cimetière NAPT, côté droit avec un semis de gazon pour conditions de sol très difficiles,

* à différents endroits, des essais ont été réalisés avec des semis de graines fleuries : à l'entrée du village Sonthonnax avant le lavoir des 2 côtés, la descente rue du Grand Verger côté droit, le mur en face de la mairie, et le long du mur du château à Heyriat, à l'entrée du village

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

Suite au rapport dressé par l'entreprise en charge de la vérification de la sécurité dans les bâtiments communaux, 15 blocs de sortie de secours ont été changés par l'employé communal, à la mairie, salle polyvalente, atelier, école et Espace Berchet.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

Une fuite d'environ 40 m2/jour a été détectée sur la canalisation d'eau pour le hameau de Napt. Afin de localiser celle-ci, des travaux seront réalisés sur Crépiat par l'entreprise S. Petiot.

Récemment une autre fuite, environ 20m2/jour à Crépiat a été détectée ; le service technique de la commune de Nurieux-Volognat fait le nécessaire.

La municipalité attache une grande importance à la gestion de l'eau, l'employé municipal relève et surveille le réseau une à deux fois par semaine.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

-vidange du relevage arrière du tracteur

-voir pièce pour l'accrochage de l'élagueuse

- Pneus arrière du tracteur à changer.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

Musica'Napt est en cours de « prise de contacts ».

Il faut déterminer l'emplacement des boîtes à livres.

Séance levée à 23h00